1- Indicateur d'écart de rémunération

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.
Ne renseigner les salaires moyens que lorsqu'ils sont calculés sur au moins trois personnes.

Catégories de postes équivalents :	**4 CSP**	Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP).
Seuil de pertinence associé :	**5%**	Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5 % (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2 %. Remplacer 5 % par 2 % si vous êtes dans ce cas.

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
ouvriers	moins de 30 ans	0	0			2	1	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	0	0			4	1	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	0	0			6	1	0	0	0,00%
	50 ans et plus	0	0			15	2	0	0	0,00%
employés	moins de 30 ans	0	0			8	0	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	0	0			7	0	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	0	0			7	1	0	0	0,00%
	50 ans et plus	24 383	27 386	11,0%	6,0%	6	3	1	9	1,34%
techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	24 272	24 393	0,5%	0,0%	6	4	1	10	0,00%
	30 à 39 ans	26 539	26 437	-0,4%	0,0%	6	5	1	11	0,00%
	40 à 49 ans	0	0			4	1	0	0	0,00%
	50 ans et plus	0	0			10	1	0	0	0,00%
ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	0	0			0	0	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	0	0			4	0	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	0	0			1	0	0	0	0,00%
	50 ans et plus	54 629	105 699	48,3%	43,3%	4	6	1	10	10,83%
ensemble des salariés		**7 441**	**36 389**	**79,6%**		**116**			**40**	**12,2%**

Pour des catégories de postes équivalents plus fines que les 4 CSP, dupliquer et insérer les lignes 12 à 15 après la ligne 19 autant de fois que nécessaire et modifier les intitulés de catégories de postes.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	**0**	Les effectifs valides représentent moins de 40 % des effectifs totaux.
indicateur d'écart de rémunération (%) :	**INCALCULABLE**	

2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.
En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écarts de rémunération (cellules grises).

	nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence *		nombre de salariés		taux d'augmentation		écart de taux d'augmen-tation	écart absolu de taux d'augmen-tation	écart en nombre équivalent de salariés
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes			
ensemble des salariés	68	16	80	26	85,0%	61,5%	-23,5%	**23,5%**	**6,1**

* Seules les augmentations individuelles du salaire de base sont à prendre en compte, qu'elles correspondent ou non à une promotion.
Il ne faut comptabiliser les salariés augmentés que parmi ceux qui entrent dans le calcul de l'index.
La période de référence retenue pour évaluer la présence d'augmentations peut être allongée à deux ou trois ans. Son caractère pluriannuel peut alors être révisé tous les trois ans

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	**1**	Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.
écart absolu de taux d'augmentation (points de %) :	**23,5**	Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des femmes.
écart en nombre équivalent de salariés :	**6,1**	Si ce nombre d'hommes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.
note correspondant à l'écart absolu de taux d'augmentation :	**0**	
note correspondant à l'écart en nombre équivalent de salariés :	**15**	
note obtenue sur 35 :	**15**	

3- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

	nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption*		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentés**	
ensemble des salariés	1	1	100,0%

* Les salariés à considérer sont les salariés revenus de congé maternité ou d'adoption (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, et durant lequel sont intervenues des augmentations générales et/ou individuelles pour les salariés relevant de la même catégorie professionnelle, ou à défaut, pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. Même si ces salariés ont été absents plus de la moitié de la période de référence, ils doivent être pris en compte pour le calcul de l'indicateur.

** Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues soit pendant le congé maternité/adoption, soit à son retour, avant la fin de la période de référence.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	**1**	Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.
indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :	**100,0**	
note obtenue sur 15 :	**15**	Tous les salariés de retour de congé maternité ou d'adoption, durant lequel des augmentations sont intervenues, ont été augmentés. Tous les points sont accordés.

4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	4	6	10	4

* Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **4**
note obtenue sur 10 : **10**

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

SA PERIGORD REEDUCATION	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	0	INCALCULABLE		40	0
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	6,1	15	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
Total des indicateurs calculables			**40**		**60**
INDEX (sur 100 points)			**INCALCULABLE**		**100**

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

Ne pas modifier les barèmes des indicateurs.

Indicateur 1 : écart de rémunération (%)

plancher	note
0,0	40
0,1	39
1,1	38
2,1	37
3,1	36
4,1	35
5,1	34
6,1	33
7,1	31
8,1	29
9,1	27
10,1	25
11,1	23
12,1	21
13,1	19
14,1	17
15,1	14
16,1	11
17,1	8
18,1	5
19,1	2
20,1	0

Indicateur 2 : écart de taux d'augmentations individuelles (points de %)

plancher	note
0,0	35
2,1	25
5,1	15
10,1	0

Indicateur 3 : pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%)

plancher	note
0,0	0
100,0	15

Indicateur 4 : nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

plancher	note
0	0
2	5
4	10